

**Nouveaux  
barèmes**



**Aide aux  
vacances  
ENFANTS  
2026**

**Une aide pour les séjours  
en colonie de vacances  
pour vos enfants  
de 6 à 17 ans**



**ALLOCATIONS  
FAMILIALES**

**Caf  
du Val d'Oise**

**caf.fr**

# Aide aux ENFANTS vacances



C'est une aide pour vos enfants qui permet de participer au financement d'un séjour en colonie de vacances d'au moins 5 jours, réalisé dans un centre géré par un organisme de vacances enfants reconnu pour la qualité de l'accueil et des services. Ces structures sont conventionnées par la Caf du Val d'Oise ou Vacaf.

## PARTIR OÙ ET QUAND ?

En France, dans un pays de l'Union Européenne ou au Royaume Uni, avec **un organisme conventionné** pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les enfants âgés de 6 à 17 ans, nés entre le **1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2020**, dont les familles ont un quotient familial Caf inférieur ou égal à 950 € en **janvier 2026**. Ce quotient est valorisé pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.
- Les enfants inscrits en colonie de vacances par l'intermédiaire d'une Mairie, d'un comité d'entreprise, d'une association pourront bénéficier de cette aide dans la mesure où le séjour de vacances choisi est réalisé dans un centre géré par un organisme conventionné.

L'aide est calculée en fonction du quotient familial. La Caf prend en charge 70 % du coût d'un séjour d'une durée minimale de 5 jours (soit 4 nuitées) à 15 jours maximum pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne, en France, au Royaume Uni ou dans un pays de l'Union Européenne.

| Quotient familial                | Participation de la CAF | Plafond       |
|----------------------------------|-------------------------|---------------|
| 0 à 950 €                        | 70% du coût du séjour   | 50 € par jour |
| Enfants bénéficiaires de l'AEEH* |                         |               |
| 0 à 1100 €                       | 70% du coût du séjour   | 50 € par jour |

\* AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.

# RÉSERVATION AVE

- **CHOISIR un séjour en colonie de vacances** d'au moins 5 jours parmi les organismes conventionnés (liste sur le site [www.vacaf.org](http://www.vacaf.org)).
- **RÉSERVER** auprès de l'organisme de vacances :
  - indiquer votre choix de séjour,
  - préciser que vous avez bien reçu une notification d'aide aux vacances enfants de la Caf du Val d'Oise,
  - communiquer votre numéro d'allocataire.

A partir d'un fichier sécurisé, l'organisme sera en mesure de vous renseigner et confirmer le montant de l'aide aux vacances enfants calculé en fonction du coût du séjour.

Le montant de l'aide aux vacances enfants sera directement payé à l'organisme de vacances et déduit de votre facture si le séjour est réalisé.

L'organisme de vacances doit vous informer :

- du coût total de la colonie de votre enfant,
- du montant de l'acompte à verser pour la confirmation de votre réservation ainsi que la date limite de paiement,
- du montant du solde à payer avant le départ,
- des conditions de séjour.

- **CONFIRMER** votre réservation par l'envoi de l'acompte demandé.
- **RÉGLER** le solde du séjour en fonction des modalités indiquées par l'organisme de vacances.

## RÉSERVATION PAR L'INTERMÉDIAIRE DE VOTRE MAIRIE, COMITÉ D'ENTREPRISE, ASSOCIATION

- **COMMUNIQUER** votre droit à l'aide aux vacances enfants à votre Mairie, Comité d'Entreprise, association...
- **DEMANDER** les modalités d'inscription et de paiement du séjour de votre enfant.  
Votre Mairie, Comité d'Entreprise, association se chargera de transmettre à l'organisme de vacances conventionné, votre numéro allocataire pour le paiement de l'aide aux Vacances Enfants, le montant de l'aide devra apparaître sur votre facture.
- **ASSUREZ-VOUS** que l'organisme de vacances est conventionné par la Caf du Val d'Oise ou VACAF.

# PASS COLO

**Votre enfant fête ses 11 ans en 2026 ?**

**Cumuler l'aide de l'état « PASS COLO » avec l'AVE**

## Les bénéficiaires

- Les enfants nés en 2015 de tous les foyers ayant un QF inférieur ou égal à 1 500 €.
- Les enfants nés en 2014 n'ayant pas utilisé le Pass colo en 2025, pourront l'utiliser en 2026.

## Un montant variable en fonction des ressources

- 350€ pour les QF de moins de 200€
- 300€ pour les QF compris entre 201€ et 700€
- 250€ pour les QF compris entre 701€ et 1200€
- 200€ pour les QF compris entre 1201€ et 1500€

Une aide par enfant, reportable une seule fois en cas de non-utilisation, l'année des 12 ans.

## Les conditions d'attribution

- Réservation auprès d'un organisateur de séjours conventionné Pass colo via VACAF.ORG
- Réalisation effective du séjour.
- Respect de l'obligation scolaire pour les enfants de 3 à 16 ans.
- Respect de la durée minimale (4 nuits/5 jours) et des typologies de séjours éligibles (séjours de vacances, spécifiques sportifs, artistiques ou culturels, linguistiques, accueils de scoutisme, accueils de loisirs d'enfants ou de jeunes).



**LES AIDES FINANCIÈRES SERONT ACCORDÉES  
DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES**

Rendez-vous sur le site **www.vacaf.org**

Vous y trouverez les conditions pour utiliser votre aide, un simulateur pour calculer votre aide et votre reste à charge et surtout pour réserver votre séjour dans l'un des organismes conventionnés VACAF.

 **3230 / prix d'un appel local**

**Caisse d'allocations familiales  
TSA 56924  
95018 CERGY PONTOISE CEDEX**

**Nous souhaitons de  
bonnes vacances à tous  
les enfants**

